

CODE ÉTHIQUE DU GROUPE

Message de Christian KNAPP et Christian GRZANKA,.....	2
Le respect des valeurs.....	3
Loyauté des pratiques commerciales	3
Transparence envers les salariés & négociation raisonnée	3
Droits des salariés et évolution de carrière	3
Fiabilité de l'information et confidentialité	4
Protection du patrimoine et droits de propriété Intellectuelle	4
Règles concernant les cadeaux, l'hospitalité et le refus de toute corruption	4
Interdiction du travail illégal des enfants	4
Promotion d'un comportement citoyen	5

**Message de Christian KNAPP et Christian GRZANKA,
Dirigeants de REVIMA.**

Quelles que soient les solides traditions héritées du passé, notre management est marqué par l'esprit d'ouverture au changement, ce qui nous permettra d'affronter de nouveaux défis, d'élargir nos activités et d'être ainsi ouverts sur le monde.

Nous sommes convaincus qu'une culture d'entreprise marquée par la cohésion, alliée à une réputation et à une image de marque d'excellence, est l'élément clé de la réussite.

Notre réputation acquise au fil des années, est l'un de nos atouts les plus précieux. Aussi sommes-nous tous engagés à défendre nos valeurs, le respect des lois et un niveau de moralité irréprochable tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise.

En particulier, agissant comme l'un des acteurs les plus importants dans notre domaine, nous devons à nos partenaires commerciaux et à nos clients l'excellence en termes d'intégrité et de professionnalisme.

Les niveaux d'exigence et de qualité énoncés dans ce code d'éthique constituent les principes directeurs applicables à toutes les relations que nous avons avec nos clients, nos salariés et plus généralement l'ensemble de nos partenaires.

Nous sommes convaincus que ce code renforcera la réputation et la culture de REVIMA dont l'expression concrète réside dans les valeurs que nous partageons.

Christian KNAPP

Christian GRZANKA

Le respect des valeurs

Les valeurs du Groupe sont les suivantes:

- **la satisfaction client:** mettre le client au cœur de nos décisions, savoir identifier et répondre aux attentes client et être reconnu par le client comme un partenaire durable,
- **le professionnalisme:** rechercher l'excellence, faire preuve de rigueur, de discipline et d'exigence, s'impliquer et être responsable de son travail,
- **la qualité:** garantir le respect de la réglementation et la sécurité des vols, maîtriser les risques et remonter les anomalies, utiliser et contribuer aux démarches d'amélioration continue,
- **l'esprit d'équipe:** être mobilisés sur des objectifs communs, être solidaires et travailler ensemble et partager ses connaissances pour réussir,
- **l'intégrité:** respecter tous ses interlocuteurs, respecter les lois, les règlements et l'éthique, et faire preuve d'honnêteté et d'exemplarité,
- **le développement durable:** assurer l'apprentissage et le développement des compétences, rechercher en permanence l'innovation et le progrès et avoir une démarche citoyenne et protéger l'environnement.

Nos valeurs déterminent notre façon d'agir et de travailler. Nous nous devons d'être intransigeants sur leur respect, dans toutes nos actions tant collectives qu'individuelles, en interne comme en externe.

De même, le Groupe encourage et veille plus particulièrement au respect des principes suivants :

Loyauté des pratiques commerciales

Le champ d'activité commercial des sociétés du Groupe est mondial. A ce titre, le Groupe veille à promouvoir la libre concurrence et à assurer le respect de pratiques commerciales loyales. Il s'engage à respecter les règlements douaniers, les procédures d'exportation et les règles du commerce international. Il appartient à chaque salarié et à chaque unité opérationnelle concernés d'observer scrupuleusement ces réglementations ainsi que les politiques internes correspondantes du Groupe.

Transparence envers les salariés & négociation raisonnée

Le Groupe favorise un dialogue ouvert et loyal entre la direction, les salariés et leurs représentants dans le respect des lois, des règlements et des accords collectifs.

Droits des salariés et évolution de carrière

Le Groupe garantit à tous ses salariés le respect de leur dignité, de leur vie privée et de leurs droits, sans distinction d'âge, handicap, origine, sexe, orientation sexuelle, religion ou opinion politique. Le Groupe s'engage à lutter contre tout type de harcèlement ou discrimination et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour préserver la santé et la sécurité au travail de ses salariés. Le Groupe favorise la formation et l'évolution de carrière, vecteurs indispensables de la réussite de l'entreprise et de l'épanouissement de chacun.

Le Groupe encourage également la participation des salariés à la promotion de ses métiers.

Fiabilité de l'information et confidentialité

Chacun doit s'engager à assurer le plus haut niveau de fiabilité et de justesse des informations transmises, que ces données soient diffusées à l'intérieur ou à l'extérieur du Groupe. La justesse des données fournies est essentielle à la crédibilité et la réussite à long terme du Groupe.

Les informations doivent être divulguées de façon appropriée afin de satisfaire les exigences de confidentialité et les attentes légitimes des autorités et de nos partenaires commerciaux. Tous les salariés en possession d'informations confidentielles ou de données de ce type, ou y ayant accès, doivent s'abstenir de les divulguer à quelque personne ou institution que ce soit, s'ils n'y ont pas été spécifiquement autorisés ou s'ils n'ont pas été mandatés pour le faire.

De même, toute communication liée à des événements importants de la vie du Groupe doit être préalablement approuvée par la Direction.

Protection du patrimoine et droits de propriété Intellectuelle

Les salariés contribuent au maintien et à la promotion de l'image de marque du Groupe au travers de leurs actions, de leurs paroles et de leur comportement général. Le Groupe attend de chacun qu'il protège les biens corporels et incorporels du Groupe ainsi que sa réputation.

Le patrimoine du Groupe doit être uniquement utilisé à des fins professionnelles. Tous les avantages dérivés des activités professionnelles, qui pourraient profiter aux salariés dans leur vie privée, doivent être attribués conformément aux réglementations internes fondées sur la transparence.

Toute documentation ou savoir-faire lié à un droit de propriété intellectuelle ou industrielle quelconque appartenant au Groupe constitue un atout stratégique et doit être protégé en conséquence.

Les salariés du Groupe doivent respecter et protéger la propriété et les droits des tiers de la même façon que ceux du Groupe.

Règles concernant les cadeaux, l'hospitalité et le refus de toute corruption

Le Groupe entretient des relations commerciales avec ses partenaires, clients, fournisseurs ou anciens salariés dans les limites et le respect des règles de conduite édictées en interne. Les relations entre les salariés et ces tiers doivent être régies par la transparence et le refus de toute corruption. Le Groupe veille au respect de la réglementation anti-corruption, notamment de la Convention du 17 décembre 1997 de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales et sa loi française d'application du 29 septembre 2000.

Interdiction du travail illégal des enfants

Le groupe ne fera en aucun cas travailler des enfants en dehors du strict cadre légal et des normes internationales. Il encourage ses clients et partenaires à observer les mêmes règles et s'engage à imposer cette exigence à ses fournisseurs.

Promotion d'un comportement citoyen

Nous sommes conscients de nos devoirs vis-à-vis de notre environnement culturel, éducatif et social. Le Groupe défend une politique de protection de l'environnement pour les générations présentes et à venir.

Il soutient activement la participation des salariés à la recherche de nouveaux produits et technologies qui favorisent la protection des ressources naturelles, facilitent le recyclage et préservent l'environnement autant que possible.

Si une personne apprend que quelqu'un se comporte, ou envisage de se comporter d'une manière qui est contraire à l'esprit des principes établis dans le présent Code Ethique, elle doit prévenir la personne chargée de contrôler le respect et la conformité des actes et des procédures internes soit le "Déontologue".

Le Déontologue du Groupe est Philippe Simon.